Pôle européen de sécurité CNPP-Vernon DPMES - Laboratoire Electronique Incendie

Route de la Chapelle Réanville CD 64 - CS 22265 F 27950 SAINT MARCEL Téléphone 33 (0)2 32 53 64 49 Télécopie 33 (0)2 32 53 64 96





Expert en prévention et en maîtrise des risques

RAPPORT D'ESSAIS N° DH 15 02 36

: AFNOR Certification **DEMANDE PAR** 11, Rue Francis de Pressensé 93571 – La Plaine Saint Denis Cedex : PRELEVEMENT DE MATERIEL **OBJET** CERTIFIE SOUS LE N° L058 DENOMINATION TECHNIQUE : Détecteur optique de fumée - ponctuel REFERENCE COMMERCIALE : OX-8 **CONSTRUCTEUR** : NEUTRONIC SAS **CONCLUSION** : Voir chapitre II Pôle européen de sécurité CNPP-Vernon DPMES - Laboratoire Electronique Incendie Cachet et signature du Directeur Pour le Directeur des Laboratoires et par délégation Le Chef de Service

Visa du responsable d'essais :

Date du présent rapport d'essais : 27 Août 2015

Le présent rapport d'essais comporte : 4 pages

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Essais effectués dans le cadre d'une demande de certification NF-SSI

Trame prélèv NF-SSI – FT 5 - Version 2

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais ou à l'examen du laboratoire et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation, ni un agrément de quelque nature que ce soit. La reproduction de ce document n'est autorisée, sauf approbation préalable du CNPP, que sous sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent document pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général pouvant être publiés par ses soins.



I - OBJET

Essais partiels effectués conformément à la norme européenne EN 54-7 (*Décembre 2000*) et son amendement A1 (*Juin 2002*), au § 4.1.5 des règles de certification de l'application NF 508 révision 3 (09/04/2013) sur un matériel prélevé par le constructeur.

Date du dépôt des matériels : 30/01/2015

Date de début des essais : 23/04/2015

Date de fin des essais : Date du présent rapport d'essais

II - CONCLUSION

Le produit identifié ci-dessus, soumis aux essais, satisfait aux exigences du § 4.1.5 du référentiel de la marque NF 508 révision 3 (09/04/2013)

III - IDENTIFICATION

Plage de tension de fonctionnement : de 13 à 27 Volts

Classe : L

Type : Ponctuel

Socle de référence : SOCLE OX-8

Sensibilité : non réglable

Sensibilité (si réglable) : Néant

Numéro de série détecteur n°1 : 15010152 Numéro de série détecteur n°2 : 15010153 Numéro de série détecteur n°3 : 15010154 Numéro de série détecteur n°4 : 15010088

Equipement d'alimentation utilisé pour les essais :

- Equipement de contrôle et de signalisation : DAD S4T1

IV - EXAMEN

Conforme à la description et aux plans du dossier technique de certification.



V - RESULTAT DES ESSAIS

Sauf indications spécifiques contraires dans ce rapport, pour les résultats de mesure, pour déclarer la conformité ou non, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.

AF	CONSTATATIONS					
5.4 Dispersion d	225 °					
Détecteur N°	1	2		3	4	
m (dB/m)	0,232	0,17	2	0,172	0,137	
	m max				<i>m min</i> ≥ 0,05 dB/m	
	0,178 dB/m					
	1,30 ≤ 1,33					
	1,30 ≤ 1,5					
	Correctes					
5.5 Variations d						
Valeur du seuil d	225 °					
			m (dB/m)			
A tension maximale 27 Volt		0,232	$m \min \ge 0.05 \text{ dB/m} \ m \max$		Correctes	
A tension minimale 13 Volt		0,221	$m \min \geq 0$,05 dB/m <i>m</i> max	Correctes	
m max / m min						1,05 ≤ 1,6
					Conclusion	Correctes



EPREUVE d'ENVIRONNEMENT								
FROID (fonctionnel)								
ARTICLE de la NO	CONSTATATIONS							
Pendant l'épreuve								
Signalisation transmise	Aucune							
Après l'épreuve								
Valeur du seuil de réponse en po	225 °							
	m (dB/m)							
Détecteur N°2 (épreuve)	0,155	<i>m min</i> ≥ 0,05 dB/m	Correctes					
Détecteur N°2 (dispersion)	0,172	m max	Correctes					
	$1,11 \le 1,6$							
		Conclusion	Correctes					

VI - REMARQUE

Néant